

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1059

présenté par

M. Dharréville, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'exposition des salariés aux risques chimiques. Ce rapport porte notamment sur les conséquences de l'exposition à ces risques sur la santé des salariés, les actions de prévention existantes, ainsi que les coûts de prise en charge induits pour la sécurité sociale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'a mis évidence une enquête de l'agence Santé publique France du 13 juin 2017 intitulée « Exposition des salariés à de multiples nuisances cancérigènes en 2010 », 2.6 millions de salariés (soit 12 % des salariés) sont exposés à au moins une nuisance cancérigène : environnement contenant des cancérigènes chimiques, exposition aux rayonnements ionisants.

La présente demande de rapport vise donc à approfondir les résultats de cette enquête, d'évaluer les coûts de prise en charge par la Sécurité sociale, et d'envisager des recommandations pour améliorer la prévention dans ce domaine.